

COMITE DES FÊTES ET LOISIRS DE MAGENTA

GRANDE BROCANTE D'AUTOMNE SUR LE PARKING ROGER POINTURIER ET SUR LE TERRAIN DES SPORTS

DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022

INSCRIPTION

Je soussigné, nom.....
Prénom.....
Raison Sociale.....
Adresse.....
Tél.....
E-mail.....
R.C.N.....Code A.P.E.....

Cadre réservé à l'organisateur

Désire un emplacement extérieur de Mètres (minimum 2m)

de 2m (2,4,6,8 etc)

présentation et Vente de.....

Au prix de **3.50 Euros** le mètre, soit..... Euros

Carte D'identité N° (Obligatoire)

Délivré le : **par**

(En l'absence des informations liées à la carte d'identité, l'inscription sera refusée)

Règlement obligatoire à l'inscription

Par chèque, à rédiger au nom de : **COMITE DES FÊTES DE MAGENTA**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'y conformer.

A Le 2022

Signature :

ATTENTION : Pour des raisons évidentes d'organisation, aucune modification d'emplacement (métrage supplémentaire, déplacement etc ...) ne sera possible après réception de la présente inscription par nos services.

Merci d'adresser ce formulaire dûment rempli, signé et accompagné de votre règlement à :

COMITE DES FÊTES 1 BIS RUE DE LA REPUBLIQUE 51530 MAGENTA

Téléphone : 03 26 59 25 98

E-mail : fetes.magenta@laposte.net

Ou déposer dans l'urne placée dans le SAS D'ENTREE DE LA MAIRIE DE MAGENTA **ATTENTION**

AUCUN RENSEIGNEMENT NE SERA DONNE EN MAIRIE.

Permanence au bureau à partir du 19 septembre 2022,

Le vendredi de 16h à 18h, et le samedi de 10h à 12h

COMITE DES FÊTES DE MAGENTA 1 bis de la république 51530 MAGENTA

TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET ET/OU ILLISIBLE ENTRAINERA UN REFUS D'INSCRIPTION

Cadre réservé à l'organisateur

Date de réception :

.....

N°ordre d'inscription:

.....

Brocante d'automne 2022

Règlement

Le marché est ouvert aux particuliers et aux vendeurs patentés, conformément à la circulaire préfectorale du 28 avril 1987.

Les demandes d'emplacements seront adressées au Comité des fêtes et Loisirs, organisateur de la brocante.

Les emplacements sont vendus par multiples indivisibles de 2m.

Dans tous les cas, les renseignements suivants devront obligatoirement figurer sur la fiche d'inscription : **Nom, Prénom, adresse complète, e-mail, profession exacte, n° de téléphone, n° de carte d'identité obligatoire et n° R.C ou A.P.E pour les professionnels**

Les demandeurs, qu'ils soient particuliers ou professionnels, devront préciser la nature des objets vendus. En cas de quelconque manquement à ces dispositions, l'inscription sera refusée.

Les participants devront OBLIGATOIREMENT se présenter le dimanche 09 octobre 2022 entre 6 h et 8 h auprès de l'accueil situé **rue Anatole France** en vue de retirer leur autorisation d'installation.

L'heure limite d'arrivée est fixé à 8 h 30. Au-delà de cet horaire, les emplacements non occupés, qu'ils aient été ou non réservés, seront considérés comme disponibles et attribuables.

Il est par ailleurs demandé aux vendeurs de prendre leurs dispositions afin que leur installation soit terminée avant 9 h.

Les véhicules des exposants pourront être garés derrière leur stand.

ATTENTION : En raison des contraintes sécuritaires imposées par la sous-préfecture, aucun véhicule ne pourra circuler et par extension entrer sur, ou quitter le périmètre de la brocante avant 17h (sauf urgence). Les exposants sont invités à prendre leur disposition en conséquence. Aucune dérogation ne sera possible.

Aucune modification d'emplacement ne sera acceptée une fois la réservation enregistrée.

Les vendeurs résidant à Magenta et à la Villa sont priés de venir retirer leur autorisation de s'installer et leur numéro d'emplacement le **SAMEDI 08 OCTOBRE 2022** à partir de 16 h et jusqu'à 18 h à la Bibliothèque Jean-Pierre GAUYACQ dans la salle polyvalente 28, rue Anatole France 51530 MAGENTA

Aucun emplacement ne sera couvert par l'organisateur, les vendeurs auront à prendre leurs dispositions en cas d'intempéries. Un plan de circulation et de stationnement a fait l'objet d'un arrêté municipal.

Le Comité des Fêtes et la Commune de Magenta décline toutes responsabilités de quelque nature que ce soit à l'égard des participants et visiteurs.

L'autorisation d'occupation comprenant le numéro d'emplacement devra OBLIGATOIREMENT être présentée en cas de contrôle. Les vendeurs s'installant sans autorisation seront évacués, si besoin par les autorités compétentes.

Les participants **devront laisser leur emplacement dans l'état de propreté absolu. Des sacs poubelle seront distribués gratuitement lors de la remise du numéro d'emplacement de la brocante.** Ces sacs, une fois remplis devront être fermés et laissés sur l'emplacement, l'organisateur se chargeant de les évacuer. Les objets invendus devront, quant à eux, être repris par le vendeur, sous peine de facturation des frais de déblaiement.

Fait à Magenta, le 05 août 2022

Le Comité des Fêtes et de Loisirs de Magenta.

M. Jean-Luc Morard (Président)

**GRANDE BROCANTE D'AUTOMNE SUR LE PARKING ROGER
POINTURIER ET SUR LE TERRAIN DES SPORTS**

DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022

DECLARATION SUR L'HONNEUR DES VENDEURS NON PATENTES

Je soussigné (e) :

Déclare sur l'honneur que je participe à la brocante de Magenta de manière exceptionnelle et que je n'ai aucunement pris part, en 2022, à une autre manifestation de ce genre. Je certifie également que les objets que j'ai l'intention de mettre en vente sont bien ma propriété et n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus dans d'autres brocantes.

Fait à....., le.....

(Signature)